

Plus de 200.000 Belges donneurs d'organes

Fin de l'année dernière, un bon millier de patients restaient encore sur les listes d'attente

Le nombre de Belges manifestant officiellement le désir d'être répertoriés comme donneurs d'organes potentiels ne cesse d'augmenter. Pour la première fois, ce nombre a dépassé les 200.000. Une initiative qui permet de gagner énormément de temps, au moment fatidique.

Le nombre de personnes se déclarant donneuses d'organes auprès du registre national ne cesse d'augmenter en Belgique. Pour la première fois, ce nombre a dépassé les 200.000 pour se situer aujourd'hui à 201.177.

Que l'on s'entende bien, ces personnes sont celles ayant décidé d'acter leur consentement au don d'organes, en cas de décès. « Cette hausse est remarquée depuis 2005 et les campagnes de sensibilisation qui ont été faites à ce sujet », explique Isabelle Sénépart, « expert organes » au SPF Santé. « En réalité, tout citoyen belge est présumé consentir au don. La loi de 1986 est donc basée sur le principe du qui ne dit mot consent ». Autrement dit, presque toute la population belge est sujette à un prélèvement d'organes, si l'on excepte les 186.343

personnes qui ont émis un refus. « Si rien ne figure au registre (la majeure partie des cas), la famille doit être prévenue d'un éventuel prélèvement et doit avoir ainsi la possibilité d'exprimer une opposition laissée par la personne de son vivant. Actuellement, un peu plus de 15 % des familles refusent ce prélèvement d'organes ».

Cela dit, il n'est pas inutile d'officialiser sa volonté d'être donneur, cela pouvant accélérer l'opération, au moment de décider si la transplantation est possible. « La première chose que l'on fait, une fois que la mort cérébrale de la personne est actée, c'est de vérifier son registre national. Après, seulement, on peut compléter le dossier médical et c'est le centre Eurotransplant, aux Pays-Bas, qui va décider des receveurs les plus compatibles, sur base de différents critères. » Groupe sanguin, poids et taille du patient ou encore degré d'urgence entrent en jeu dans la décision.

LONGUES LISTES D'ATTENTE

Évidemment, les listes d'attente ne désenflent pas pour autant, les transplantations

n'étant permises que par la mort brutale d'un potentiel donneur. L'année dernière, 93 personnes sont décédées avant d'avoir pu bénéficier d'un don, contre 98 en 2012. En fin d'année, un bon millier de patients étaient toujours sur liste d'attente alors que 970 patients belges ont bénéficié d'une transplantation l'année dernière, le tout pour 306 donneurs effectifs.

Notons également que les organes peuvent être donnés ou reçus depuis d'autres pays d'Europe : « Il faut que le transfert ne dure pas plus de 4 ou 5 heures, les destinations ne peuvent donc être trop lointaines. L'organisme Eurotransplant de Leiden, qui permet ces échanges, regroupe les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, l'Autriche, l'Allemagne, la Slovaquie, la Croatie et la Hongrie », conclut Isabelle Sénépart.

CÉDRIC MARTIN

30 % DES DONNEURS ONT PLUS DE 59 ANS

Un intestin de 90 ans transplanté

À l'approche de l'opération à l'issue de laquelle on va se réveiller avec deux autres poumons ou un cœur venu d'ailleurs, on peut s'interroger sur l'âge qu'auront nos nouveaux organes. L'année passée, un patient s'est vu transplanter un intestin vieux de 90 ans.

Isabelle Sénépart, du SPF Santé, explique que l'âge n'est pas le premier critère de sélection, sans qu'il ne s'agisse pour autant d'une loterie :

« À partir du moment où l'organe est jugé un bon état, la transplantation est envisageable. Les critères déterminants sont avant tout le groupe sanguin, puis la taille et le poids du patient (et donc de ses organes). Le degré d'urgence de l'opération a lui aussi une grande importance. Mais évidemment, on ne va pas transplanter un organe de 80 ans sur un patient qui en a 15. On re-

trouve d'ailleurs chez Eurotransplant une opération « Old for old » qui prévoit une compatibilité des âges. Puis on tient compte aussi de l'hygiène de vie de la personne ». La question de l'âge est donc prise en compte. D'autant qu'à l'heure actuelle, environ 30 % des prélèvements se font sur des personnes de plus de 59 ans, alors qu'on n'en comptait que 2 à 3 % au début des années 90.

